MAIRIE DE BURCIN

1 Place de la Mairie
38690 BURCIN

Tél. 04-76-65-00-90
Fax. 04-76-91-64-34
Courriel : mairie.burcin@wanadoo.fr

Affiché le

Retiré de l'affichage le

PROCES-VERBAL N° 7-2026 DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026 A 20 H 30

PRESENTS : Valérie AMBROIS, Emeric BARBIER, Marie FEUVRIER, Emmanuel GABERT, Yves JAYET, Philippe MARGNAT, Bernard MARTINEZ, Audrey MOYART, Dominique PALIARD, Coraline RIVAT

EXCUSEE : Chantal GUETAZ pouvoir à Philippe MARGNAT

---

1. **Désignation du secrétaire de séance**

Yves JAYET est désigné secrétaire de séance.

2. **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1er juillet 2026**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. **Convention de participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire 2025/2026**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la mairie de la Côte St André concernant la convention de partenariat pour le financement du centre médico-sociale pour 2025/2026.

Il rappelle que ce centre intervient sur le territoire de cinq collèges correspondant à la circonscription de l'Education Nationale de Bièvre-Valloire (Beaurepaire, La Côte St André, Le Grand-Lemps, St Etienne de St Geoirs, Saint Siméon de Bressieux).
Ce service de l'Education Nationale assure la gestion administrative des dossiers médicaux scolaires. Il regroupe des personnels médicaux, infirmiers, intervenant dans les écoles maternelles et élémentaires du secteur.

La ville de La Côte St André, assurant la gestion financière de ce centre, est autorisée à demander une participation financière aux autres communes du ressort géographique de ce service afin de partager les charges de fonctionnement avec les communes bénéficiaires.
Le calcul de cette participation s'effectue selon une base forfaitaire fixée à 1.00 € par élève du premier degré du secteur public et privé scolarisé dans les communes extérieures relevant du centre médico-scolaire de La Côte St André. Pour la commune de Burcin, son montant est de 35 €.

Monsieur le Maire invite donc l'assemblée à l'autoriser à signer ladite convention pour l'année 2025/2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention de partenariat avec le Centre Médico-Scolaire de la Côte St André pour l'année 2025/2026.

ACCEPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

4. Personnel communal : Mise à jour du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.
Le tableau des effectifs :

- Recense l'ensemble des emplois permanents à temps complet et à temps non complet créés par la collectivité territoriale ou l'établissement public,
- Précise pour chaque emploi : la filière, le cadre d'emploi, le grade, la catégorie,
- Précise si l'emploi est pourvu par un agent titulaire ou un agent contractuel.

Considérant que la commune de Burcin compte moins de 1000 habitants,

Considérant les divers mouvements de personnel, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois permanents de la collectivité ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le tableau des emplois comme suit à la date du 1er septembre 2026 :

Service administratif
Cadre d'emploi et fonctions : Attaché territorial
Grade : Attaché territorial
Catégorie : A
Effectif : 1 contractuel à temps complet

Service technique
Cadre d'emploi et fonctions : Adjoint technique
Grade : Adjoint technique
Catégorie : C
Effectif : 1 contractuel à temps non complet

Service école/entretien ménage
Cadre d'emploi et fonctions : Agent des écoles maternelles
Grade : Adjoint technique
Catégorie C
Effectif : 1 contractuel à temps non complet

Service Restaurant scolaire et garderie périscolaire
Cadre d'emploi et fonctions : Agent de restaurant scolaire et garderie périscolaire
Grade : Adjoint technique
Catégorie : C
Effectif : 1 contractuel à temps non complet

Cadre d'emploi et fonctions : Agent de restaurant scolaire et de garderie périscolaire
Grade : Adjoint technique
Catégorie : C
Effectif : 1 contractuel à temps non complet.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, article 6413.

ACCEPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, que par délibération n° 2025-07-03 du 18 juillet 2025, le conseil municipal a donné mandat au CDG 38 pour les négociations des contrats groupes « mutuelle santé » et « assurance statutaire ».

Suite à ces négociations,

- la MNT est désormais titulaire du nouveau contrat groupe de mutuelle santé 2027/2032. La consultation du Comité Social Territorial (CST) est obligatoire avant la délibération d'adhésion, laquelle devra fixer le niveau de participation financière de l'employeur. Il est requis à 15 € minimum par mois et par agent.

- Le courtier gestionnaire RELYENS/CNP est le titulaire du nouveau contrat groupe d'assurance statutaire 2027/2030. La déclaration d'intention est transmise au CDG38. L'adhésion sera également soumise à délibération.

5. Lutte contre l'ambroisie : nomination au moins de deux référents

L'organisation de lutte contre les ambroisies à l'échelle du territoire est indispensable à la réduction des impacts sanitaires et économiques.

Suite au renouvellement des équipes municipales, l'association Stop Ambroise nous rappelle l'obligation de nommer au moins deux référents pour lutter contre ce fléau.

Le conseil municipal nomme les deux personnes suivantes : Bernard MARTINEZ et Emeric BARBIER.

6. Organisation des Journées du Patrimoine 2026

La commune de Burcin renouvelle la programmation officielle de ces journées qui se dérouleront le samedi 19/09 et le dimanche 20/09. A cette occasion, l'église et la Chapelle de la Milin ouvriront leurs portes au public de 10 h à 18 h. Les visiteurs seront accueillis par les bénévoles, organisateurs de ces journées, et pourront découvrir les fresques peintes par Luc BARBIER. Un moment de musique à l'orgue et à la trompette est prévu le samedi à l'église de 15 h à 16 h. Ces journées se clôtureront par l'organisation d'un pot à la mairie le dimanche vers 18 h.

7. Subvention de fonctionnement au CCAS année 2026

Chaque année, la commune verse au CCAS une subvention de fonctionnement indispensable à l'équilibre de son budget. Suite aux arbitrages décidés lors de la préparation du budget primitif 2026, la somme de 2 500 € a fait l'objet d'une inscription budgétaire au compte 657363.

Monsieur le maire sollicite l'assemblée pour l'autoriser à verser cette somme pour préserver l'équilibre financier du budget du CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal confirme l'attribution de la somme de 2 500 € au CCAS au titre de la subvention de fonctionnement 2026 et autorise Monsieur le maire à la verser.

ACCEPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

8 Questions diverses

- **Demande de création d'une place de stationnement pour handicapés au 15 Impasse de la Gallière**

La mairie est sollicitée par une personne en situation d'handicap souhaitant qu'une place réservée soit matérialisée au sol. Cette requête s'explique aussi par le fait du nombre insuffisant de places de stationnement dans cette voie. Un budget d'environ 800 € serait nécessaire pour cette mise en place.

Le conseil municipal prend note de cette requête et contacte PLURALIS afin de faire le point sur l'occupation des garages et des places de stationnement disponibles aux locataires des quatre logements.

- **Ecole et Services municipaux / le point sur la rentrée scolaire 2026/2027**

Ecole publique

Effectif de 39 élèves réparti comme suit :

- 23 en classe maternelle comprenant les PS – MS – GS et CP.
- 16 en classe primaire comprenant les CE1 - CE2 – CM1 et CM2.

L'équipe pédagogique est composée de :

- la directrice de l'école, enseignante de la classe primaire ;
- deux enseignantes se partagent la classe maternelle (une les lundi et vendredi, l'autre les mardi et jeudi). Elles sont secondées par l'ATSEM nouvellement recrutée.
- deux AESH sont également présentes pour répondre aux besoins particuliers de certains élèves.

Les premiers retours sont positifs et l'organisation semble progressivement trouver son rythme autour d'une bonne entente.

Restauration scolaire

Les jours de plus forte affluence, 25 repas sont servis à la cantine. Les deux agents chargés du service doivent faire face à une organisation particulièrement exigeante (bruit, agitation, chahut, désobéissance). L'accueil des plus jeunes, dont certains ne sont pas encore autonomes, nécessite notamment davantage d'accompagnement. La gestion de ce service semble donc compliquée en ce début d'année.

- **Travaux de réfection du clocher de l'église et des transepts**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la mission de maitrise d'œuvre a été confiée à Mme PICHAT, architecte de patrimoine, qui confirme sa venue le mardi 22 septembre prochain à 17 h pour visiter le clocher. Elle sera accompagnée d'un charpentier.

Séance levée à 21 h 40.

Philippe MARGNAT
Maire de BURCIN

MAIRIE DE BURCIN ★ ISERE

A noter : Prochaine réunion du conseil municipal : mercredi 7 octobre 2026 à 19 h 30.
Présence éventuelle, en début de séance, du bureau exécutif de la CCBE, Monsieur Grégory CESBRON, Président et des vice-présidents.